

Qui a besoin d'une reconnaissance ?

Pour travailler en Allemagne, vous devez souvent apporter la preuve de votre qualification. Il existe pour cela différentes procédures. Celle qui s'applique à vous dépend de votre profession, de votre diplôme, de votre nationalité et de votre visa. Découvrez-le ici !

  [Visa et reconnaissance](#)  [Reconnaissance des diplômes](#)
 **Qui a besoin d'une reconnaissance ?**

Sur cette page

-  Qu'entend-on par « reconnaissance » ?
-  Quelles sont les procédures de reconnaissance ?
-  De quel justificatif ai-je besoin ?

Que signifie le terme « reconnaissance » ?

Si vous souhaitez travailler en Allemagne avec une qualification obtenue à l'étranger, vous devez souvent prouver qu'elle est équivalente ou comparable à un diplôme allemand. Selon votre profession et le but de votre séjour, plusieurs possibilités s'offrent à vous, comme l'**attestation de comparabilité** individuelle ou la **procédure de reconnaissance**.

La preuve de qualification obtenue par la « reconnaissance » est donc une **classification et une confirmation** officielles de votre qualification par l'organisme compétent en Allemagne. Vous déposez une demande de

reconnaissance de votre **qualification professionnelle** étrangère auprès de l'organisme compétent. Celui-ci vérifie alors si votre diplôme est équivalent à un diplôme allemand et confirme le résultat dans une décision officielle. Le fait que vous ayez besoin d'une reconnaissance ou d'un autre justificatif de qualification dépend de plusieurs facteurs.

Quelles sont les procédures de reconnaissance ?

Selon votre qualification et la profession visée, plusieurs possibilités existent pour prouver la reconnaissance ou la comparabilité de votre qualification étrangère en Allemagne :

- **Diplômes professionnels** (professions réglementées et non réglementées) et diplômes universitaires (professions réglementées) : procédure de reconnaissance ou évaluation de l'équivalence.
- **Diplômes universitaires** (professions réglementées) : portail d'information **anabin** ou attestation de comparabilité individuelle.

De quel justificatif ai-je besoin ?

Les questions suivantes vous aident à déterminer quels justificatifs vous sont nécessaires pour l'entrée sur le territoire et l'exercice d'une activité professionnelle, et si une reconnaissance officielle est requise :

1. Votre profession est-elle réglementée ?

Dans les professions réglementées, vous ne pouvez exercer une activité en Allemagne qu'avec une qualification déterminée. C'est le cas, par exemple, pour les médecins, les infirmiers et infirmières qualifié(e)s ou les enseignant(e)s, ainsi que pour de nombreux maîtres(ses) artisan(e)s (« Meister ») dans l'artisanat. Pour les métiers d'ingénieur, la profession est réglementée lorsque le titre d'« ingénieur(e) » est nécessaire à l'exercice de l'activité.

- a) Si votre profession est **réglementée**, vous avez **toujours** besoin – **indépendamment de votre nationalité et du type de diplôme** – d'une **reconnaissance complète de votre qualification professionnelle** et, en règle générale, d'une **autorisation d'exercer** (par exemple l'**autorisation d'exercer la profession de médecin** « Approbation »). Pour cela, vous devez effectuer une **procédure de reconnaissance**.
- b) Si votre profession n'est **pas réglementée** (par exemple dans les domaines de l'informatique, de l'économie ou du marketing), la question de la reconnaissance dépend de votre situation individuelle : pour le savoir, répondez aux deux questions suivantes.

Vous trouverez une vue d'ensemble des professions réglementées sur le site [de l'Agence fédérale pour l'emploi \(BA\)](#). Grâce à l'outil de recherche de reconnaissance (« Anerkennungs-Finder ») sur le portail « [Anerkennung in Deutschland](#) », vous pouvez savoir quelles autorités sont compétentes pour la reconnaissance. Vous y trouverez également des informations précises sur la procédure de reconnaissance.

2. Quelle est votre nationalité ?

La nationalité déterminant si vous avez besoin d'un **visa**. Pour le **visa**, un justificatif de qualification est souvent exigé, par exemple via la reconnaissance.

■ Ressortissants de l'UE, d'Islande, de Norvège, du Liechtenstein ou de Suisse

Si vous êtes citoyenne ou citoyen de ces États et que vous souhaitez exercer une profession non réglementée, vous n'avez besoin **ni de visa ni de reconnaissance** pour travailler en Allemagne. La reconnaissance de votre qualification en Allemagne peut néanmoins vous apporter des avantages : par exemple un accès plus facile au marché du travail et de meilleures perspectives de carrière.

■ Autres nationalités (pays tiers)

Si vous venez d'un pays hors de l'UE ou d'un État de l'**AELE**, vous avez besoin d'un **visa**, pour lequel une qualification **reconnue** en Allemagne **ou équivalente** est souvent exigée. La façon de le prouver dépend du fait que vous **disposiez d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme professionnel** (voir [question 3](#)).

Remarque : pour les ressortissants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, du Monténégro, de la Macédoine du Nord et de la Serbie, la réglementation relative aux Balkans occidentaux s'applique sous certaines conditions. Dans ces cas, il est possible d'exercer une activité professionnelle en Allemagne même sans justificatif d'une qualification reconnue. Vous trouverez de plus amples informations dans [la fiche d'information sur la réglementation relative aux Balkans occidentaux](#).

3. Avez-vous un diplôme universitaire ou un diplôme professionnel ?

Si vous venez d'un pays hors de l'UE ou de l'AELE, le type de qualification (diplôme universitaire ou diplôme professionnel) déterminera comment vous pouvez prouver la reconnaissance ou la comparabilité de votre qualification.

■ J'ai un diplôme universitaire étranger et je souhaite exercer une profession non réglementée.

Avec un **diplôme universitaire** menant à une profession **non réglementée** (comme par exemple biologiste ou linguiste), vous avez besoin, pour votre **visa** :

- a) d'une copie imprimée de l'entrée positive dans le [portail d'information anabin](#)  ou, à défaut,
- b) d'une attestation de comparabilité pour les diplômes universitaires étrangers.

Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur la page « [Évaluation des diplômes universitaires étrangers](#) ».

■ J'ai suivi une formation professionnelle complète.

Pour prouver la reconnaissance de votre diplôme professionnel (non universitaire) **en Allemagne**, vous devez justifier de l'équivalence complète de votre qualification au moyen de la **procédure de reconnaissance professionnelle**. Cette équivalence complète est nécessaire pour de nombreux visas afin de pouvoir travailler en Allemagne en tant que travailleur ou travailleuse qualifié(e). Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure à la rubrique « [Procédure de reconnaissance](#) ».

Qu'est-ce que la reconnaissance officielle dans le pays de formation ?

La reconnaissance par l'État dans le pays de formation confirme que votre qualification est officiellement reconnue dans ce pays. Cette forme de reconnaissance diffère de la reconnaissance professionnelle ou de l'évaluation de l'équivalence en Allemagne : elle ne permet pas de déterminer si votre diplôme est comparable ou équivalent à un diplôme allemand. Vous trouverez de plus amples informations sous « [Reconnaissance officielle dans le pays d'origine](#) ».

Plus d'informations sur le web

Office fédéral des migrations et des réfugiés

[Hotline dédiée à la reconnaissance des diplômes étrangers](#)

Reconnaissance en Allemagne

[Comment faire reconnaître votre diplôme et quels sont les organismes compétents](#)

Agence fédérale pour l'emploi (BA)

[Recherche des professions réglementées en Allemagne](#)

IHK FOSA (Foreign Skills Approval)

[Centre de compétence national pour le contrôle et la reconnaissance des diplômes étrangers](#)

BQ-Portal

[Informations sur les qualifications professionnelles étrangères et sur les systèmes de formation professionnelle](#)

ProRecognition

[Conseil pour la reconnaissance des qualifications étrangères](#)



Imprimer la page



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/travailler-en-allemande/reconnaissance-diplomes/qui-a-besoin>

Date: 2026-10-20 13:20:24 GMT